

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** \_ Xavier **BOUSSERT** \_ Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Philippe **EBERHARDT** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Yannick **HELLAK** \_ Gilles **JEANSON** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Jean **LOPES** \_ Rémi **MANIETTE** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Cédric **SCHWAEDERLE** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Benoit **SKLEPEK** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Jean-Marc **DUPON** \_ Denis **GARDEL** \_ Anne-Marie **ROTHON** \_ Marcel **TEDESCO**

Étaient absent(e)s :

Assistaient : Dominique **KINDERSTUTH** \_ Sophie **JOMINET** \_ Marie **BAINVILLE** \_ Gérald **EL KOUATLI** \_ Edith **FAVENNEC**

## 1. Projet d'extension de la carrière de Bainville-sur-Madon

La société Cogesud sollicite une extension de la carrière qu'elle exploite sur le plateau Ste Barbe (commune de Bainville-sur-Madon). Elle vous présentera son projet, qui s'inscrit nécessairement dans l'équilibre du plan de gestion du plateau coordonné par la CCMM, conformément aux dispositions du schéma de cohérence territoriale.

Pour permettre l'instruction de la demande d'extension par les services de l'Etat, le conseil communautaire sera appelé à délibérer pour engager la révision allégée du PLU de Bainville-sur-Madon

*Filipe Pinho invite Valérie Jaeger et Philippe Toffolini (société Cogesud) à présenter le projet d'extension de la carrière de Bainville-sur-Madon.*

*Thierry Weyer pose la question du contenu des remblais, ne risquent-ils pas de renfermer des éléments polluants ? Valérie Jaeger explique que les remblais doivent être constitués de matériaux inertes, et que les élus ont la possibilité de demander au préfet d'imposer une instance de suivi. Rémi Maniette et André Bagard s'interrogent sur la présence d'enrobés dans les remblais potentiels. Valérie Jaeger précise que ceux-ci font l'objet de tests préalables. Philippe Toffolini explique que les enrobés ne sont présents qu'à titre marginal : ils sont en priorité revalorisés, car c'est une matière première recherchée. Benoit Sklepek indique que la présentation de ce jour a déjà été faite au conseil municipal de Bainville, et invite les élus à visiter le site. En réponse à Filipe Pinho et Jean-Luc Fontaine, Valérie Jaeger indique que l'autorisation porte sur l'extraction de 400 000 tonnes par an, et que la société prévoit de faire progresser la part d'expéditions par voie fluviale de 5 à 10 %, et que les matériaux exportés en Belgique sont demandés pour leur qualité esthétique. En réponse à Philippe Eberhardt, elle précise que le bâchage des camions est*

de plus en plus souvent imposé pour les matériaux les plus fins. En conclusion, Filipe Pinho souhaite que le comité de suivi s'inscrive bien dans le cadre du plan de gestion du plateau.

**Accord de la conférence des maires pour une délibération au prochain conseil.**

## 2. Restauration scolaire

---

Thierry Weyer explique que depuis 2012, différentes structures (communes ou associations) du territoire, se sont regroupées sous forme d'un groupement de commandes, avec l'appui technique de la CCMM, pour leur marché de restauration collective, dans un objectif d'amélioration de la qualité en introduisant d'avantage de produits bio et locaux, et d'économie d'échelle grâce à un tarif avantageux par le volume de repas achetés.

Le dernier marché débuté en 2018, a été attribué à la société API restauration pour la durée de l'année scolaire. Il est reconductible chaque année jusqu'à la fin des vacances scolaires 2022.

Afin d'anticiper la fin de ce marché (dernier jour vacances scolaires 2021/2022) et de préparer un nouveau groupement de commande, il sera nécessaire durant l'année 2021 de :

- recenser les besoins des communes en restauration collective
- connaître le positionnement des structures potentielles sur leur adhésion à un futur groupement de commande et pour quel volume de repas
- travailler à la définition d'un nouveau cahier des charges

### Pour mémoire :

Besoins estimés en 2018, lors de l'élaboration du marché pour 15 structures = 90 880 repas minimum  
- 142 640 repas maximum.

Les 15 structures membres du groupement de commande actuel :

<b>CHAVIGNY (MJC des castors)</b>	Associative
<b>FLAVIGNY SUR MOSELLE « familles rurales »</b>	Associative
<b>FROLOIS « les p'tits princes »</b>	Associative
<b>MARON « les béliers meulson »</b>	Associative
<b>MEREVILLE</b>	Communale
<b>MESSEIN</b>	Communale
<b>HOUELMONT (MJC)</b>	Associative
<b>PULLIGNY</b>	Communale
<b>RICHARDMENIL (restaurant scolaire)</b>	Communale
<b>RICHARMENIL « les francas »</b>	Associative
<b>SSIS VEZELISE</b>	Etablissement public
<b>XEUILLEY</b>	Communale
<b>« le chêne et les roseaux » VITERNE "Sarabande"</b>	Associative
<b>VEZELISE "Grenadine"</b>	
<b>PONT-SAINT-VINCENT</b>	Communale

Jean Lopes et Pascal Schneider précisent qu'ils sont ouverts pour étudier une adhésion de leurs communes respectives au groupement.

### 3. Ordures ménagères et dépôts sauvages

---

Jean-Luc Fontaine, Edith Favennec (cheffe de projet prévention) et Gérald El Kouatli (directeur de la Covalom) présentent une information (diaporamas ci-joints) sur l'évolution des déchets ménagers en Moselle et Madon et la politique visant à en réduire le volume.

Xavier Bousser suggère la mise en place, sur les PAV déchets verts, de panneaux indiquant les autres points les plus proches, au cas où la benne est pleine. Jean-Luc Fontaine trouve que l'idée est bonne; une étude est en cours sur les bio-déchets, les sites vont peut-être évoluer. Et la priorité est de communiquer sur l'évitement, d'où les réseaux de jardiniers, les composteurs, etc.

Xavier Bousser explique que la commune recherche systématiquement l'adresse des auteurs de dépôts sauvages, convoqués en mairie. Il constate que leur typologie est très diverse.

André Bagard pose la question des déchets amiantés. Jean-Luc Fontaine explique qu'il faut faire appel à une entreprise spécialisée; la Covalom peut conseiller sur les démarches à suivre. Filipe Pinho demande à ce qu'une note de méthode soit diffusée aux maires sur ce thème. Jean Lopes témoigne de l'expérience de la commune de Maizières sur ce point.

Benoît Sklepek est confronté à des dépôts sauvages à l'entrée de la carrière. Jean-Luc Fontaine l'invite à porter plainte. Il précise qu'un dispositif de PV électronique est utilisé par Neuves-Maisons, qui a permis de verbaliser plusieurs fois le même contrevenant... Dominique Ravey indique que Flavigny utilise aussi les PV électroniques. Thierry Weyer suggère, au-delà du PV électronique mutualisé, d'aller vers une police intercommunale. Filipe Pinho est d'accord pour étudier le sujet. Hervé Tillard est preneur de références de caméras mobiles efficaces.

S'agissant de la gestion de la période estivale, Filipe Pinho explique que la question sera retravaillée en conférence des maires mais aussi avec les adjoints à l'environnement, afin que tous puissent expliquer les choix faits collectivement, qui seront à arbitrer au printemps. Jean-Luc Fontaine le confirme, et rappelle que le territoire est sur la trajectoire de baisse de volumes qui avait été estimé avant l'instauration de la tarification incitative, et que la taxe a été diminuée d'autant. Un changement sur le rythme des collectes aurait forcément des incidences financières et fiscales. Filipe Pinho souligne qu'il faut aussi intégrer l'exigence d'augmenter la proportion de déchets valorisés, tout en réalisant les investissements pour proposer des solutions à tous les citoyens. André Bagard trouve absurde qu'on recommande aux usagers de congeler des déchets en période estivale, et rappelle qu'il est en faveur d'une redevance, pas de la taxe. Filipe Pinho souligne que l'inversion des tournées répondait à une augmentation très forte du volume des sacs jaunes avec l'instauration de la TEOMi, alors même que les collectes de bacs noirs se sont sensiblement allégées dans le même temps. Le basculement sur un système de redevance obligerait la CCMM à répercuter sur les ménages environ 600 000 €, qui à l'heure actuelle sont acquittés par les entreprises. La TEOMi est avantageuse pour la très grande majorité des habitants.

*Les seuls cas délicats constatés sont le fait de propriétaires bailleurs qui n'ont pas géré l'incidence de la part incitative sur leurs locataires. Hervé Tillard souligne que la TEOM a des défauts, mais c'est la fiscalité locale dans son ensemble qui est injuste.*

#### **4. Questions diverses**

---

- Vaccination – identification de sites potentiels.

*Les élus échangent sur l'organisation de la vaccination et les sites qui pourraient accueillir des centres de vaccination en Moselle et Madon.*